

BILAN ANNUEL 2024

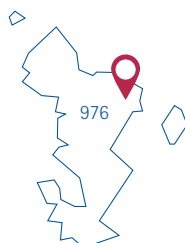
Tribunal administratif de Mayotte



Thierry SORIN
Président du tribunal
administratif
de Mayotte

“ **D**ébutée par une crise sociale et une crise hydrique, l'année 2024 s'est terminée avec le terrible cyclone Chido qui a dévasté « l'île aux parfums » et impacté fortement l'activité du tribunal administratif au cours de la deuxième quinzaine de décembre.

Entre temps, les personnels du tribunal et les magistrats, qui sont en résidence au tribunal administratif de La Réunion, avaient eu à faire face, entre avril et juillet, à une nouvelle opération gouvernementale de lutte contre l'immigration clandestine et l'habitat insalubre, dénommée « Mayotte place nette ».



Aidés par des magistrats délégués originaires de plusieurs tribunaux métropolitains et venus en renfort ponctuel, les personnels du tribunal et les magistrats ont remarquablement fait face à l'afflux de recours enregistrés (2 565 nouvelles affaires présentées devant le tribunal en 2024) en rendant 3 216 jugements dans un délai moyen de 7 mois et en réduisant le volume des affaires les plus anciennes.

Si le contentieux de l'éloignement et du refus de titres de séjour des étrangers reste très dominant, en concentrant 80,9 % des recours présentés devant le tribunal, les contentieux de la fonction publique (8,9 %) et des marchés publics (2,4 %) sont bien représentés.



Effectifs de la juridiction :

28

personnes dont :

16

magistrates
et magistrats

12

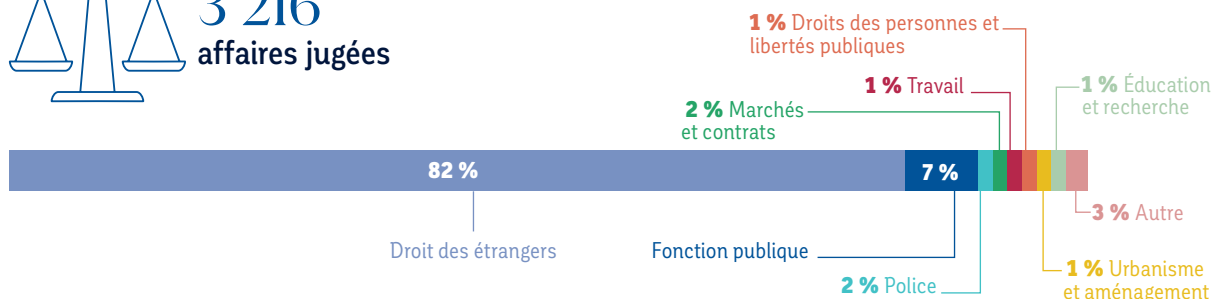
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

L'année a notamment été marquée par le contentieux relatif à la procédure de passation du marché de transports publics « Caribus », des contentieux relatifs à des arrêtés préfectoraux déclarant démissionnaires d'office certains élus locaux ou encore la suspension de l'arrêté préfectoral prononçant la fermeture du centre nautique « Maoré Jet ».

2024 en chiffres



3 216
affaires jugées



Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 741
affaires jugées en urgence (référés)
- 45 % par rapport à 2023



7 mois et 2 jours
de délai moyen de jugement
+ 102 jours par rapport à 2023



87,6 %
des recours déposés par téléprocédure
42,7 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



57,9 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel